

# Vélocité

MONTPELLIER

Association pour la promotion de l'usage de la bicyclette

velocite-montpellier.fr

Bande à détacher en souvenir de notre action

Opération RESPECT

Date

JOUR MOIS

MONTPELLIER

34000

L'Opération RESPECT a pour but de promouvoir l'accessibilité de la ville à TOUS

L'objectif est d'informer et de sensibiliser les automobilistes sur :  
- les difficultés qu'ils créent en stationnant n'importe où, y compris pour une très courte durée ;  
- les sanctions légales qu'ils encourent.

	AMENDE FORFAITAIRE
ARRÊT GÊNANT SUR LE TROTTOIR	135 €
ARRÊT DANS UN COULOIR DE BUS	135 €
ARRÊT SUR UNE PISTE CYCLABLE	135 €
ARRÊT SUR UN PASSAGE PIÉTONS	135 €
ARRÊT SUR UNE PLACE RÉSERVÉE	135 €

Chacun d'entre nous peut avoir des difficultés à se déplacer en raison d'une maladie, d'un accident, d'un handicap. L'âge, une grossesse, un landau, une poussette, un bagage peuvent réduire la mobilité.

N'aggravez pas ces difficultés par votre comportement.

111111 - 087006500 - 22

DE PLUS EN PLUS DE  
CITOYENS AIMERAIENT SE  
DÉPLACER SANS DIFFICULTÉS  
ET SANS POLLUER

ATTENTION !

Selon le Code de la Route, votre stationnement est « très gênant » !

**Ceci est une fausse  
amende, mais cette  
infraction devrait  
vous coûter 135 €**

Ne pas jeter sur la voie publique

# Vélocité

MONTPELLIER

Association pour la promotion de l'usage de la bicyclette

velocite-montpellier.fr

Bande à détacher en souvenir de notre action

Opération RESPECT

Date

JOUR MOIS

MONTPELLIER

34000

L'Opération RESPECT a pour but de promouvoir l'accessibilité de la ville à TOUS

L'objectif est d'informer et de sensibiliser les automobilistes sur :  
- les difficultés qu'ils créent en stationnant n'importe où, y compris pour une très courte durée ;  
- les sanctions légales qu'ils encourent.

	AMENDE FORFAITAIRE
ARRÊT GÊNANT SUR LE TROTTOIR	135 €
ARRÊT DANS UN COULOIR DE BUS	135 €
ARRÊT SUR UNE PISTE CYCLABLE	135 €
ARRÊT SUR UN PASSAGE PIÉTONS	135 €
ARRÊT SUR UNE PLACE RÉSERVÉE	135 €

Chacun d'entre nous peut avoir des difficultés à se déplacer en raison d'une maladie, d'un accident, d'un handicap. L'âge, une grossesse, un landau, une poussette, un bagage peuvent réduire la mobilité.

N'aggravez pas ces difficultés par votre comportement.

111111 - 087006500 - 22

DE PLUS EN PLUS DE  
CITOYENS AIMERAIENT SE  
DÉPLACER SANS DIFFICULTÉS  
ET SANS POLLUER

ATTENTION !

Selon le Code de la Route, votre stationnement est « très gênant » !

**Ceci est une fausse  
amende, mais cette  
infraction devrait  
vous coûter 135 €**

Ne pas jeter sur la voie publique

# Vélocité

MONTPELLIER

Association pour la promotion de l'usage de la bicyclette

velocite-montpellier.fr

Bande à détacher en souvenir de notre action

Opération RESPECT

Date

JOUR MOIS

MONTPELLIER

34000

L'Opération RESPECT a pour but de promouvoir l'accessibilité de la ville à TOUS

L'objectif est d'informer et de sensibiliser les automobilistes sur :  
- les difficultés qu'ils créent en stationnant n'importe où, y compris pour une très courte durée ;  
- les sanctions légales qu'ils encourent.

	AMENDE FORFAITAIRE
ARRÊT GÊNANT SUR LE TROTTOIR	135 €
ARRÊT DANS UN COULOIR DE BUS	135 €
ARRÊT SUR UNE PISTE CYCLABLE	135 €
ARRÊT SUR UN PASSAGE PIÉTONS	135 €
ARRÊT SUR UNE PLACE RÉSERVÉE	135 €

Chacun d'entre nous peut avoir des difficultés à se déplacer en raison d'une maladie, d'un accident, d'un handicap. L'âge, une grossesse, un landau, une poussette, un bagage peuvent réduire la mobilité.

N'aggravez pas ces difficultés par votre comportement.

111111 - 087006500 - 22

DE PLUS EN PLUS DE  
CITOYENS AIMERAIENT SE  
DÉPLACER SANS DIFFICULTÉS  
ET SANS POLLUER

ATTENTION !

Selon le Code de la Route, votre stationnement est « très gênant » !

**Ceci est une fausse  
amende, mais cette  
infraction devrait  
vous coûter 135 €**

Ne pas jeter sur la voie publique

**LE SAVIEZ-VOUS ? SE GARER ICI EST INTERDIT  
LE STATIONNEMENT COMME L'ARRÊT !**

Depuis le 5 juillet 2015, l'amende pour cette infraction est passée de 35 à 135 € (article R417-11 du Code de la Route)

<p><b>...SUR LE TROTTOIR, EN TOTALITÉ OU EN PARTIE</b></p> <p><i>Vous bloquez le passage des personnes en fauteuil roulant si vous ne laissez pas au moins 80 cm de largeur. Vous bloquez les bébés en landau ou en poussette. Vous obligez les piétons à se mettre en danger en marchant sur la chaussée.</i></p>	<input type="checkbox"/> 135 €	<p><b>...SUR UN PASSAGE POUR PIÉTONS</b></p> <p><i>Les abaissements de trottoirs sont indispensables aux personnes en fauteuil roulant pour traverser la rue et sont utiles aux parents avec une poussette ou un landau.</i></p>	<input type="checkbox"/> 135 €
<p><b>...SUR UN ARRÊT D'AUTOBUS</b></p> <p><i>Les arrêts sont conçus pour que le bus s'approche du trottoir et déploie une rampe. Sans cette approche, les personnes en fauteuil roulant ne peuvent ni monter ni descendre du bus et les personnes âgées risquent de chuter.</i></p>	<input type="checkbox"/> 135 €	<p><b>...SUR UNE PLACE RÉSERVÉE</b></p> <p><i>Ces places sont conçues pour améliorer le déplacement des personnes à mobilité réduite, en étant près des lieux d'activité (administrations, commerces) et/ou en étant plus larges.</i></p>	<input type="checkbox"/> 135 €

Ce faux PV vous est dressé par :



Association pour la promotion de l'usage de la bicyclette  
velocite-montpellier.fr

**LE SAVIEZ-VOUS ? SE GARER ICI EST INTERDIT  
LE STATIONNEMENT COMME L'ARRÊT !**

Depuis le 5 juillet 2015, l'amende pour cette infraction est passée de 35 à 135 € (article R417-11 du Code de la Route)

<p><b>...SUR LE TROTTOIR, EN TOTALITÉ OU EN PARTIE</b></p> <p><i>Vous bloquez le passage des personnes en fauteuil roulant si vous ne laissez pas au moins 80 cm de largeur. Vous bloquez les bébés en landau ou en poussette. Vous obligez les piétons à se mettre en danger en marchant sur la chaussée.</i></p>	<input type="checkbox"/> 135 €	<p><b>...SUR UN PASSAGE POUR PIÉTONS</b></p> <p><i>Les abaissements de trottoirs sont indispensables aux personnes en fauteuil roulant pour traverser la rue et sont utiles aux parents avec une poussette ou un landau.</i></p>	<input type="checkbox"/> 135 €
<p><b>...SUR UN ARRÊT D'AUTOBUS</b></p> <p><i>Les arrêts sont conçus pour que le bus s'approche du trottoir et déploie une rampe. Sans cette approche, les personnes en fauteuil roulant ne peuvent ni monter ni descendre du bus et les personnes âgées risquent de chuter.</i></p>	<input type="checkbox"/> 135 €	<p><b>...SUR UNE PLACE RÉSERVÉE</b></p> <p><i>Ces places sont conçues pour améliorer le déplacement des personnes à mobilité réduite, en étant près des lieux d'activité (administrations, commerces) et/ou en étant plus larges.</i></p>	<input type="checkbox"/> 135 €

Ce faux PV vous est dressé par :



Association pour la promotion de l'usage de la bicyclette  
velocite-montpellier.fr

**LE SAVIEZ-VOUS ? SE GARER ICI EST INTERDIT  
LE STATIONNEMENT COMME L'ARRÊT !**

Depuis le 5 juillet 2015, l'amende pour cette infraction est passée de 35 à 135 € (article R417-11 du Code de la Route)

<p><b>...SUR LE TROTTOIR, EN TOTALITÉ OU EN PARTIE</b></p> <p><i>Vous bloquez le passage des personnes en fauteuil roulant si vous ne laissez pas au moins 80 cm de largeur. Vous bloquez les bébés en landau ou en poussette. Vous obligez les piétons à se mettre en danger en marchant sur la chaussée.</i></p>	<input type="checkbox"/> 135 €	<p><b>...SUR UN PASSAGE POUR PIÉTONS</b></p> <p><i>Les abaissements de trottoirs sont indispensables aux personnes en fauteuil roulant pour traverser la rue et sont utiles aux parents avec une poussette ou un landau.</i></p>	<input type="checkbox"/> 135 €
<p><b>...SUR UN ARRÊT D'AUTOBUS</b></p> <p><i>Les arrêts sont conçus pour que le bus s'approche du trottoir et déploie une rampe. Sans cette approche, les personnes en fauteuil roulant ne peuvent ni monter ni descendre du bus et les personnes âgées risquent de chuter.</i></p>	<input type="checkbox"/> 135 €	<p><b>...SUR UNE PLACE RÉSERVÉE</b></p> <p><i>Ces places sont conçues pour améliorer le déplacement des personnes à mobilité réduite, en étant près des lieux d'activité (administrations, commerces) et/ou en étant plus larges.</i></p>	<input type="checkbox"/> 135 €

Ce faux PV vous est dressé par :



Association pour la promotion de l'usage de la bicyclette  
velocite-montpellier.fr